

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 avril 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 13 avril 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Mission permanente
de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À l'occasion des délibérations que le Conseil de sécurité mène actuellement sur les violations des sanctions imposées par le Conseil contre l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente, d'ordre du Gouvernement bulgare, les informations ci-après concernant le paragraphe 44 du rapport du Groupe d'experts (S/2000/203).

L'enquête ouverte par le Ministère de la défense a confirmé qu'en 1996, 40 spécialistes militaires zaïrois avaient suivi une formation à l'école militaire P. Volov dans la ville de Shumen. Cette formation avait été organisée en application d'un accord bilatéral passé entre les ministères bulgare et zaïrois de la défense. Les résultats de l'enquête ont entièrement écarté l'hypothèse consignée dans le rapport du Groupe d'experts selon laquelle ces officiers militaires auraient pu être membres de l'UNITA. Les officiers militaires zaïrois ont été entraînés en français et, à cette fin, la partie bulgare a fourni des interprètes. Les stagiaires ont communiqué également entre eux en français. Un représentant militaire zaïrois de haut rang était présent lors de l'exercice pratique consécutif à la dernière phase de la formation.

Après vérification, le Ministère de l'intérieur a établi que tous les officiers militaires ayant participé à cette formation étaient entrés sur le territoire bulgare et y avaient séjourné en tant que citoyens zaïrois, titulaires de passeports délivrés par les anciennes autorités zaïroises. Le Ministère de la défense a en sa possession la liste complète des stagiaires zaïrois et peut la mettre à la disposition du Comité des sanctions.

La Mission permanente de la Bulgarie souhaiterait que le contenu de la présente note soit distribué comme document du Conseil de sécurité.